



Signature des actes sur la transformation, le 7 avril 2011

ACTUALITÉS

SRD devient une SAEML...

Pour répondre à l'obligation de séparation juridique des activités de fourniture et d'acheminement d'électricité, Sorégies a créé SRD Réseaux de Distribution en 2007, Société par Actions Simplifiée (SAS).

Afin de relever les nombreux et importants défis relatifs aux évolutions du système énergétique français, SRD est devenu, le 7 avril dernier, une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) détenue à 66% par le Syndicat des énergies de la Vienne (SIEEDV) et 34 % par Sorégies.

Cette adaptation de son statut permet au Syndicat des énergies de la Vienne de conforter le service public local de la distribution de l'électricité dans le département de la Vienne grâce à une gestion directe du concessionnaire, renforçant ainsi le rôle des Communes de la Vienne.

Elle permet aussi à SRD de satisfaire aux demandes du régulateur (Commission de Régulation de l'Energie) en assurant une plus forte indépendance vis-à-vis du fournisseur historique.

ÉDITO

A. KINDER



V. GIRAUD



P. HAIE



Un printemps riche en événement et changement pour SRD

En effet, SRD a changé de statut juridique pour passer de SAS¹ filiale à 100% de Sorégies en SAEML² dépendant ainsi, majoritairement, directement du SIEEDV (Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement du Département de la Vienne) devenu de ce fait concédant/actionnaire de SRD.

Par ailleurs, face aux enjeux relatifs à la nouvelle organisation du marché de l'électricité et conformément au souhait de Philippe CHARTIER, Président du Directoire de Sorégies, nouvellement élu Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, le Conseil de Surveillance de Sorégies renforce le Directoire de Sorégies et nomme Jean-Pierre VIOU Président exécutif de Sorégies. Il a en charge la politique générale de Sorégies et sa représentation nationale.

Jean-Pierre VIOU quitte donc ses fonctions de Président de SRD, mission qui m'a été confiée par le Conseil de Surveillance. En conséquence, Vincent GIRAUD, jusqu'à lors Directeur Opérateur des Réseaux à Sorégies me succède en tant que Directeur Général. Pierre HAIE, a été reconduit comme membre du Directoire de SRD ; il apporte plus particulièrement son expertise sur l'ensemble des aspects juridiques. Cette transition se réalise dans la continuité, avec l'apport de l'expérience de l'exploitation des réseaux de Vincent GIRAUD.

Au nom du Président Arnaud LEPERCQ, des organes de gouvernance et de l'ensemble du personnel, je remercie sincèrement Jean-Pierre VIOU pour les perspectives long terme qu'il a posées, pour les actions déterminantes et pertinentes qu'il a initiées suivies et impulsées tout au long de ces 3 années passées à la Présidence de SRD et pour son implication pour la défense des intérêts de SRD au niveau national vis-à-vis de la CRE et du Ministère.

Cette dynamique place SRD en bonne position pour le futur et nous avons la volonté de poursuivre cette démarche avec la même motivation.

Alain Kinder
Président du Directoire

¹ Société par Actions Simplifiée

² Société Anonyme d'Economie Mixte Locale



Quelques chiffres en 2010 :

21 M€

consacrés au développement et au renouvellement des réseaux,

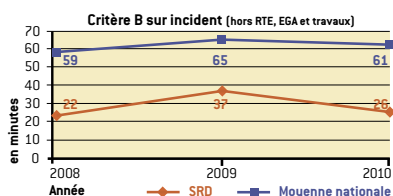
219 km

de lignes neuves construites dont 92 % en souterrain,

1 400 km

de lignes surveillés par hélicoptère soit 1/4 du réseau aérien 20 000 Volts,

élagage sur **1 631 km** de lignes aériennes



SRD INVESTIT POUR VOUS

La qualité de distribution d'électricité : de bons résultats 2010

La mesure du critère B (temps moyen annuel d'interruption de fourniture en minutes par client) sur incidents* est un bon indicateur du niveau de qualité de la distribution d'électricité.

Il résulte des effets simultanés :

- **des efforts d'investissement** : montants des programmes de renouvellement des réseaux, choix des projets, sécurisation des zones sensibles, priorisation donnée à l'enfouissement, performance de l'outil de conduite des réseaux...

- **de la politique d'entretien** des réseaux (élagage...) et **de la maintenance** des ouvrages (postes sources,...),

- **de la mobilisation**, de l'efficacité et de la proximité des agents de SRD et des équipes de l'opérateur Sorégies lors des incidents

Malgré sa forte ruralité, les résultats 2010 situent une nouvelle fois SRD à un niveau sensiblement plus favorable que celui de la moyenne nationale (26 mn contre 61 mn).

QU'EN PENSENT VOS ADMINISTRÉS ?

Chaque année une enquête de satisfaction est menée auprès de clients résidentiels du département. Cette étude montre :

Utilisateurs interrogés :	2009	2010
Ayant ressenti des perturbations ou des pannes au cours des 12 derniers mois	30 %	28 %
Satisfaits des solutions apportées	87 %	89 %

* coupures hors travaux, hors évènements amont RTE et hors évènements exceptionnels tels que la tempête Xynthia en 2010

Département de la Vienne



SRD SUR TOUTES LES LIGNES

LE PROJET DE LA LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE

Le tronçon central de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) s'inscrit dans la continuité de la LGV existante entre Paris et Tours. Il prévoit la construction de 302 km de lignes nouvelles entre Tours et Bordeaux et des raccordements au réseau ferré existant. Le coût est évalué à 7,8 Md€ et la mise en service est prévue en 2017. La réalisation du tronçon central Tours-Bordeaux réduira notamment de 50 minutes les temps de parcours entre Paris et Bordeaux.

La LGV SEA sera l'une des plus importantes infrastructures jamais réalisées en Europe dans le cadre d'un contrat de concession. Ce contrat d'une durée de 50 ans consiste à assurer la conception, la construction et l'exploitation de la LGV.

Le projet s'organise autour du Groupe VINCI à partir de 3 entités :

- LISEA : le concessionnaire (VINCI, CDC, AXA)
- COSEA : le concepteur-construteur (VINCI, NGE, INEO, ...)
- MESEA : l'exploitant-mainteneur (VINCI, INEXIA)

Temps de Parcours	2005	2017
Paris-Poitiers	1h 25	1h 15
Paris-Angoulême	2h 10	1h 45
Paris-Bordeaux	3h 00	2h 10
Paris-La Rochelle	2h 50	2h 25
Poitiers-Bordeaux	1h 40	1h 05

POUR LA VIENNE ...

Ce sont 25 Communes desservies en électricité par SRD qui seront traversées par 82 km de ligne LGV de MONDION à CHAUNAY. Ceci va engendrer d'importants travaux sur les réseaux électriques pour SRD dans un délai fixé par COSEA entre 2011 et 2014 :

- le déplacement de quelques centaines de mètres du Poste Source 90/20kV de « La Rivardière » à Migné-Auxances,
- le dévoiement des réseaux électriques HTB, HTA ou BT sur une centaine de points identifiés. Dans la majorité des cas, plusieurs interventions par site pourront être nécessaires notamment pour la pose de lignes provisoires, en attendant les constructions d'ouvrages d'art ;
- la création de 20 nouveaux points de raccordements pour alimenter la signalisation et les points de télécommunications de la ligne LGV.

SRD dispose de 3 ans pour réaliser ces travaux en parallèle des travaux habituels (raccordements, renforcements, renouvellements, entretien). Ce projet représente ainsi 75% de l'activité d'une année normale. SRD va donc relever ce nouveau défi et se lancer dans les TGV (Travaux à Grande Vitesse)...

>Quelques chiffres des coûts :

- 1 Poste Source pour 8 M€
- 100 Déplacements de réseaux pour 4,5 M€
- 20 Raccordements pour 750 k€

SRD PRÉPARE L'AVENIR

Mobilité et interventions clients : Le numérique gagne du terrain

31 000 ! C'est le nombre de prestations annuelles que SRD réalise auprès des 135 000 clients raccordés à son réseau. Les causes d'interventions sont multiples : mises en service lors d'un aménagement dans un nouveau logement, résiliations de contrats lors d'un déménagement, où encore de changements de puissances ou de tarifs.

Sur ces 31 000 interventions :

- **18 000 mises en service et résiliations sont effectuées sans déplacement.**

En effet, à l'occasion d'état des lieux, le client quittant ou arrivant dans son logement, communique les index relevés sur son compteur d'électricité. SRD enregistre ces informations dans sa base de données.

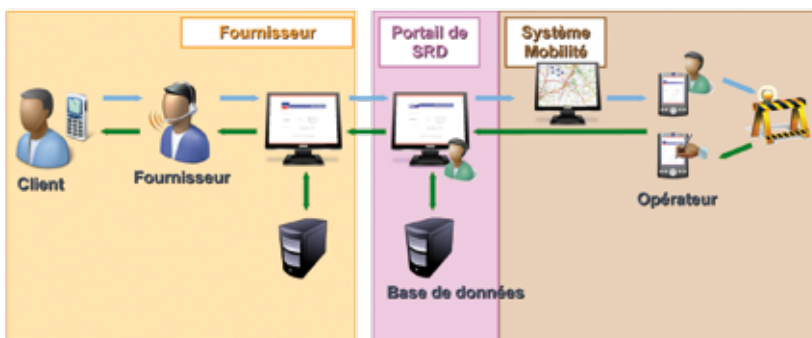
- **13 000 nécessitent le déplacement d'un agent.**

Ces interventions sont gérées par une chaîne de traitements automatisés qui intègre dorénavant « la mobilité » mise en place par l'opérateur de SRD en juillet 2010.

Concrètement, **lorsqu'un client appelle son fournisseur** pour faire part d'une demande par exemple de changement de tarif, **le Conseiller Clientèle :**

- l'enregistre directement dans le système d'information de SRD via le portail Web,
- propose au client plusieurs créneaux possibles d'intervention,
- enregistre la date de rendez-vous retenue.

Le jour de l'intervention, le technicien visualise le matin sur son TSP (Terminal de Saisie Portable) sa tournée d'interventions, élaborée automatiquement afin d'optimiser les déplacements et temps de trajet. Il enregistre, en temps réel, pendant l'intervention, les modifications apportées chez le client et transfère, de retour au bureau, par synchronisation, ces informations vers la base de données SRD.



La mise en œuvre de la mobilité répond aux ambitions de la démarche QSE de SRD ; elle contribue à dématérialiser les documents et limiter l'impact environnemental des déplacements.

DÉCOUVREZ **i-Ouate**

le nouveau compteur communicant de SRD qui sera déployé sur l'ensemble des Communes du Syndicat des énergies de la Vienne (SIEEDV) entre 2012 et 2016.

Rendez-vous sur www.soregies-reseaux-distribution.fr

QUESTIONS ↔ REPONSES

Après le moratoire qui a bloqué le traitement des dossiers photovoltaïques pendant plusieurs mois, les textes réglementaires traitant du nouveau cadre de régulation photovoltaïque ont été publiés le 5 mars 2011 au Journal Officiel pour une application effective à partir du 10 mars 2011. Ils prévoient une baisse du prix de rachat de l'électricité produite et un réajustement tous les trimestres par la Commission de Régulation de l'Énergie.

1/5 *Au delà de ces modifications, quelle est l'évolution de la procédure pour déposer une demande de raccordement ?*

Pour une installation d'une puissance crête supérieure à 9 KwC (installation nouvelle ou installation existante faisant l'objet d'une demande d'augmentation de puissance), le producteur doit dorénavant fournir en plus à SRD une attestation datant de moins de trois mois certifiant qu'il dispose des fonds propres pour réaliser l'installation, ou une offre de prêt en vue d'obtenir le financement pour la réalisation de l'installation.

Dans le cadre d'une installation de production dont la puissance est supérieure à 100 KwC (qui s'inscrit dans une procédure d'appel d'offres), SRD peut réaliser une pré-étude consistant à estimer les coûts de raccordement au réseau.

Et vous aussi, n'hésitez pas à nous poser vos questions (d'actualité, sur des sujets généraux...), ou nous faire part de vos commentaires :

> **par mail** : karine.naudon@soregies-rd.fr
> **par courrier** : SRD - 78 avenue Jacques Cœur
86068 POITIERS CEDEX 9



SRD DIALOGUE

Quelques questions à Messieurs Jean ROBERT et Bertrand GEOFFRET, respectivement Maires de BEUXES et SAINT SAVIOL, membres de la commission de hiérarchisation des dossiers d'enfouissement des réseaux électriques

• Quel est l'objet de la Commission de hiérarchisation et pourquoi a-t-elle été mise en place ?

M.ROBERT : « Face au grand nombre de demandes d'enfouissement des réseaux électriques, il a été mis en place cette commission. SRD recueille tout au long de l'année les demandes de dossiers d'enfouissement de la part des communes. Ensuite, SRD établit la liste des projets qu'il soumet à l'avis de la commission. »

M.GEOFFRET : « En effet, cette commission est intéressante. Elle permet de définir les projets qui seront éligibles aux programmes subventionnés (FACE C* et SIEEDV) ».

• Comment fonctionne t-elle ?

M.ROBERT : « La commission se réunit une fois par an, en septembre en présence du Directeur du SIEEDV, du Directeur Général de SRD et du Directeur des Investissements et des 2 Elus représentant les Communes (Bertrand et moi-même). Pour s'insérer dans la liste, il faut avoir pris une délibération de principe en conseil municipal avec un engagement d'enfouir à la fois l'électricité, le télécom et l'Eclairage Public.

M.GEOFFRET : « Tout à fait ! D'ailleurs un courrier leur est adressé par SRD en ce sens. Pour être définitivement inscrit sur le programme de l'année, il faut avoir pris une délibération définitive au sein du Conseil Municipal avant le 30 avril de l'année de programme. »

• Comment sont sélectionnées les Communes qui bénéficieront d'enfouissement ?

M.ROBERT : « Afin d'établir la liste des projets d'enfouissement des réseaux qui pourront bénéficier du programme Face C et SIEEDV, une analyse de chaque projet est établie à partir de 5 critères de sélection, appelé critères de hiérarchisation. »

• Pouvez-vous nous expliquer ces critères de hiérarchisation des dossiers ? Ces critères pourraient-ils être amenés à évoluer dans le temps ?

M.ROBERT : « On analyse l'intérêt patrimonial, la coordination avec d'autres projets, l'historique des aides déjà attribuées et la durée de présence dans la liste, chaque critère étant pondéré. »

M.GEOFFRET : « Et ce n'est pas tout, SRD examine aussi l'âge des réseaux, c'est un critère important pour le gestionnaire de réseaux et pour le SIEEDV ! » (Maintien de l'âge des réseaux).

M.ROBERT : « Les projets présentés doivent être cohérents et significatifs ; sont notamment exclus les simples suppressions de support ou traversées de chaussée ».

M.GEOFFRET : « Si la demande n'est pas retenue, il faut que le Conseil Municipal délibère de nouveau l'année suivante pour maintenir cette demande ».

• Combien de dossiers ont été traités depuis la création de la Commission et pour quelle valeur ?

M.ROBERT : « Chaque année, la commission sélectionne environ 10 dossiers et le montant maximum des travaux se situe aux alentours de 160 000 € par dossier pour l'électricité ».

M.GEOFFRET : « Oui, la commission dispose d'une enveloppe financière globale d'1 million d'euros. Cependant, si une commune souhaite voir reporter son dossier sur une année ultérieure pour des raisons budgétaires ou de coordination de travaux, nous prenons en compte le prochain dossier de la liste et pour lequel la commune aura délibéré : ceci afin de garantir la réalisation complète du programme ! ».

• Comment est financé ce type de travaux ?

M.GEOFFRET : « Pour rappel, sur la partie électricité, c'est totalement couvert par les subventions du FACE et du SIEEDV. Pour l'Eclairage Public, le SIEEDV participe à hauteur de 20 %. Dans certains cas, dans le cadre du Plan d'Aide de Développement des Communes (PADC), une subvention supplémentaire du Conseil Général peut être allouée pour l'Eclairage Public et France Télécom. »

• Vous êtes membres de cette commission depuis sa création, mais quelle est la durée de votre mandat ?

M.ROBERT : « La durée de notre mandat est de 6 ans. »

M.GEOFFRET : « Donc nous serons membres de la commission de hiérarchisation jusqu'en 2014. Cette commission nous permet de nous exprimer avec notre regard d'Elus et d'assurer un rôle d'intermédiaire auprès des Communes ».

• Quelles sont les difficultés auxquelles les Communes sont confrontées et qui peuvent remettre en cause ce type de projet ?

M.ROBERT : « Les principaux obstacles à la réalisation ou au report des projets restent aujourd'hui le coût du France Télécom et de l'Eclairage Public ainsi que la coordination avec d'autres travaux, comme l'assainissement, la voirie, etc. ».

• Avez-vous le sentiment que cette Commission réponde bien aux attentes des Communes ?

M.GEOFFRET : « Oui, je pense que les critères de sélection sont bien calibrés, cohérents et qu'ils permettent ainsi une priorisation la plus juste possible ».

M.ROBERT : « Je suis d'accord ! En effet, le retour d'expérience montre que le système de hiérarchisation mis en place en 2008 fonctionne bien. Nous sommes aujourd'hui en mesure de répondre aux attentes des communes en termes d'enfouissement esthétique des réseaux.

* Fonds d'Amortissement et des Charges d'Electrification